

NOM : GROUPE :

PRÉNOM :

CAMP : Juillet Août F1 F2 DATE DE NAISSANCE :

PROJET ÉDUCATIF DE L'EAU VIVE

À lire par les parents et le jeune.

Nous voulons, à l'Eau Vive, proposer quelque chose de plus exigeant et de plus exaltant : un effort de vérité, de droiture et de réflexion spirituelle, d'amitié, de maîtrise de soi.

Le fait d'être à la montagne, en altitude, favorise un climat moral et spirituel fort, de saine amitié et d'attention aux autres, exige une organisation librement consentie de la vie commune tout en assurant à chacun une grande liberté ; cet appel à l'effort personnel et communautaire que nous souhaitons pouvoir vivre ensemble passe nécessairement par un certain nombre de points concrets que nous vous soumettons ici.

Chacun est invité à apporter au groupe bonne humeur et excellente tenue, sur le plan vestimentaire (tenue décente) et le langage, à l'intérieur comme à l'extérieur du chalet.

Dans le but d'apprendre à vivre de véritables amitiés claires et saines entre garçons et filles, dans le don désintéressé de soi, l'Eau Vive n'admettra aucune attitude ambiguë dans les rapports entre quiconque.

« *Solvetur in excelsis : la liberté ne se cueille qu'aux cimes...* » disait Maurice Herzog, alpiniste qui fut le premier à gravir le sommet de l'Annapurna (+ de 8000 m. dans l'Himalaya) en 1950 et qui fut aussi maire de Chamonix.

L'ensemble des équipes d'éducation des camps cherche toujours à accompagner et tirer vers le haut chaque jeune.

Notre Ministère de tutelle impose des règles strictes : **ni alcool, ni tabac, ni drogue, ni sortie individuelle sans moniteur...**

Ceux qui viennent à l'Eau Vive doivent donc **s'abstenir totalement de tabac ou de drogue**. Le seul fait d'apporter avec soi de quoi fumer (cigarette, tabac ou drogue) sera évidemment considéré comme une demande de renvoi immédiat.

Nous n'acceptons aucune dérive dans ce domaine, et demandons aux parents de comprendre qu'il ne peut y avoir, ici, une « 2^e chance » accordée aux récalcitrants !

Par ailleurs, les garçons et les filles ont des étages et des bâtiments qui leur sont réservés. Les

intrusions dans les chambres des uns et des autres sont interdites pour le bien de chacun

Les sorties individuelles en ville sans moniteur ne pouvant avoir lieu pour des raisons de sécurité des mineurs, il est toujours possible de se procurer par le biais du secrétariat ce dont on peut avoir besoin.

De plus, il est demandé de n'emporter **ni baladeur MP3, ni téléphone mobile, ni console de jeux**, afin de laisser la place à l'échange amical avec les autres et à l'écoute de la musique en groupe. Ces appareils sont également interdits durant les trajets avec le groupe (depuis Paris, Lyon, etc.). **En cas de confiscation, ces objets ne seront pas rendus. Seule la carte SIM est restituée aux parents avec le chèque de caution.**

Dans le cadre de vacances en montagne, nous interdisons le **maquillage** durant nos camps. Une exception est faite pour le moment privilégié des soirées (groupes des Ados et des Grands). En effet, l'exigence du cœur ne nécessite pas que nous soyons masquées pour être vraies !

D'autre part, nous voulons insister, **toujours dans le souci du respect des autres**, mais aussi de soi-même, sur l'effort **d'ordre et de propreté** à l'intérieur du chalet qui est demandé à tous : le temps qui précède le départ, chaque matin, est appelé « demi-heure de service communautaire » pendant lequel chacun prend à cœur de laisser le chalet en état de propreté et d'ordre avant de partir en activité.

Enfin, nous tenons à ce que nos vacances à l'Eau Vive soient un **temps riche et lumineux sur le plan spirituel** et que ces moments de détente puissent également être, pour tous, l'occasion d'**approfondir sa foi et sa vie intérieure**.

Il est évident que nous ne pourrons pas garder à l'Eau Vive ceux qui, ayant accepté de vivre cette expérience, manifesteront sur place une attitude de refus ou de mauvais esprit, ou bien refuseront l'un des points précis évoqués précédemment.

RAISONS DE RENVOI D'UN JEUNE

La décision de renvoi au cours d'un camp n'est, pour personne, une chose facile. Elle est cependant parfois nécessaire, toujours bénéfique si les parents, qui ont accepté le « projet éducatif », restent fidèles à leur engagement signé. Ce renvoi est un **ultime recours** pris par le père Montagne, en concertation avec les responsables du jeune. Les parents sont immédiatement prévenus de cette décision **qu'ils ne doivent pas remettre en cause** : par leur signature, ils ont donné leur **adhésion au projet éducatif de l'Eau Vive et leur confiance au père Montagne et aux responsables**.

Ce renvoi doit être considéré par la famille comme un **acte pour le bien du jeune et non comme une décision qui débarrasse le groupe d'un jeune indésirable**, fût-ce déranger pour les parents ! C'est une des valeurs éducatives de notre Communauté.

L'expérience nous montre que la plupart des jeunes, quand ils ont réfléchi, apprécient cette exigence et demandent à revenir.

Nous espérons, de la part des parents, des rapports basés sur la **confiance réciproque** et non pas sur le rapport « client – prestataire », dans le respect de cet engagement : c'est la **condition essentielle de la réussite d'une éducation**.

Les renvois, qui, nous le rappelons, sont **toujours un dernier recours**, se font aux **frais exclusifs des familles**, en incluant les frais d'accompagnement (moniteur), sans aucun remboursement ni sur le séjour ni sur le voyage.

ADHÉSION AU PROJET ÉDUCATIF DE L'EAU VIVE

À lire attentivement puis à signer par les parents et par le jeune.

Nous, parents, nous déclarons avoir lu et nous acceptons personnellement :

- ce projet éducatif de l'Eau Vive ;
- de fournir tous les renseignements demandés pour l'inscription à un camp ;

Nous avons choisi ces vacances à l'Eau Vive, d'abord pour son projet d'éducation humaine et chrétienne. Très conscients de cette qualité nécessaire à l'avenir heureux de chacun, nous souscrivons pleinement à ses exigences et nous nous engageons à les respecter avec exactitude et bon esprit, sachant qu'une défaillance sur ces points entraînerait une rupture de l'accord d'adhésion **éducatif** à l'esprit de l'Eau Vive, signifiant ainsi un départ du camp de Briançon pour notre enfant inscrit et concerné.

Moi, participant, je m'engage :

- à ne pas fumer pendant le camp ; ne pas apporter de cigarettes, de tabac, de drogue ou d'alcool ;
- à vivre une amitié claire et saine entre filles et garçons, sans aucune ambiguïté : donc pas de flirt !
- à ne garder avec moi ni téléphone mobile, ni console de jeux, ni baladeur MP3 ou autres appareils à musique ou électronique. Si je devais emporter un de ces appareils pour un trajet personnel, je m'engage à le déposer au secrétariat dès mon arrivée à Briançon. Si je prends le car avec le groupe, je m'engage à le donner au responsable dès la montée dans le car pour les récupérer à la fin du camp. Je ne pourrai utiliser mon téléphone portable qu'en cas d'urgence **et** avec l'autorisation du père Montagne ou de l'un de ses adjoints ;
- à respecter les moniteurs, les directeurs, les MdM (maîtres et maîtresses de maison).

Nous autorisons l'Eau Vive à utiliser, dans les supports de l'association, les photos de notre (nos) enfant(s) prise(s) au cours des camps.

Fait à..... le

Signature des parents

ET

signature du participant